TEC217 - Mémoire professionnel

Mis à jour le 02-03-2026

Code : TEC217

Unité d'enseignement de type cours

15 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Thi-Thu-Hien DO BENOIT

Contact national :
EPN10 - CCA - Intec
292 rue saint martin
75003 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Sont autorisés à suivre cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC) du Cnam-Intec
- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) de l'État
- Titre ou diplôme admis en dispense du DCG État
- Diplôme d'études comptables et financières (DECF) État
- Master ou diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Titre de responsable comptable du Cnam (*N.B. : Ce titre ne donne pas accès aux épreuves du DSCG Etat*)
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par le Cnam-Intec, au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle
- Et, à titre dérogatoire, les personnes non titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés ci-dessus sous réserve qu'ils remplissent les conditions pré-requises pour s'inscrire à cette UE : avoir obtenu, au préalable, une note égale ou supérieure à 10/20 à l'UE TEC123 du DGC Intec ou du DCG Etat (N.B. : Cette procédure dérogatoire d'inscription ne s'applique pas aux examens de l'Etat).

Objectifs pédagogiques

Cette unité d'enseignement - constitutive du DSGC de l'INTEC - vise à conduire les futurs diplômés à faire le lien entre leur formation théorique de niveau master et leur pratique professionnelle.

Elle prépare également à l'épreuve 7 du DSCG de l'Etat.

Compétences

Cette unité d'enseignement - constitutive du DSGC de l'INTEC - vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés en faisant le lien entre leur formation théorique et une pratique professionnelle. Elle valide les compétences suivantes :

- la maîtrise de techniques de communication professionnelle écrites et orales ;

- la maîtrise des techniques de collecte et de traitement de l'information (sources documentaires, enquêtes, sondages) ;

- la maîtrise des grandes questions épistémologiques et des principales méthodes applicables à la recherche en sciences de gestion ;

- l'aptitude à rédiger un mémoire faisant le lien entre théorie et pratique professionnelle et faisant ressortir une problématique ;

- l'aptitude à présenter oralement et à soutenir les résultats de ce travail de réflexion.

Programme

Contenu

PRINCIPAUX POINTS DU PROGRAMME

PARTIE 1. Initier une recherche en sciences de gestion

I. Introduction générale à la recherche en sciences de gestion

II. Maîtriser les fondamentaux d'une démarche ou un processus de recherche

III. Mobiliser une méthodologie de recherche adaptée

PARTIE 2. Produire et soutenir à l'oral un mémoire professionnel de niveau master

À l'issue d'une expérience professionnelle servant de référence, et après agrément du sujet, le candidat doit produire un mémoire qui fera l'objet d'une soutenance orale.

I. **Expérience professionnelle**
L'expérience professionnelle servant de référence doit être accomplie auprès d'un professionnel de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d'une organisation.
La durée de l'expérience professionnelle est d'**au moins 16 semaines**. Elle a pour but :
- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d'une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d'enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d'adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

II. Mémoire professionnel
Le mémoire professionnel vise à conduire une analyse réflexive et distanciée d'une situation professionnelle afin de proposer des solutions adaptées dans le respect notamment des évolutions de la réglementation, de l'environnement et du contexte professionnel.
Le mémoire s'appuie sur une problématique professionnelle clairement définie et argumentée.
La résolution de la problématique doit s'appuyer sur une démarche qui sera adaptée à chaque type de sujet, pourvu qu'elle soit rigoureuse. Le candidat s'appuiera à ce titre sur les développements méthodologiques vus dans la partie 1 du programme.
Le candidat doit produire une demande d'agrément, étape obligatoire en amont de la production de son travail de mémoire dans une démarche à la fois d'accompagnement et de validation des travaux proposés. Cette demande constitue une première étape formalisée de la réflexion du candidat, soumise à validation d'un enseignant-chercheur ou assimilé (cf. arrêté du 4 juillet 2024 publié au BO n°29 du 18 juillet 2024) ; elle fait partie intégrante du travail de restitution.
Le candidat doit **produire un mémoire comprenant trois parties** :
- une première partie contenant l'attestation de l'employeur certifiant la période, le lieu et les missions confiées pendant l'expérience professionnelle (les attestations en langue étrangère doivent obligatoirement être traduites en français) et la demande d'agrément du sujet de mémoire complétée et signée par un enseignant-chercheur (ou assimilé) avec, dans la mesure du possible, l'avis de l'entité d'accueil (avis fortement recommandé pour un stage et une alternance) ;
- une deuxième partie (de quatre pages au maximum) présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé personnellement par le candidat au sein de cette organisation (que le tuteur ou le responsable hiérarchique peut confirmer dans son avis circonstancié) ;
- une troisième partie structurée de 40 à 50 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) qui fera l'objet de la soutenance, développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique du DSGC. Des éléments de preuve de la partie empirique doivent être présentés en annexe (retranscription des entretiens, archives d'entreprise, captures d'écran, journal de bord…), afin d'attester du travail personnel réalisé. La bibliographie doit respecter les normes APA.

III. **Soutenance orale du mémoire professionnel**

Elle vise à permettre au candidat de présenter et de défendre son travail personnel à l'oral.
Le candidat doit être ainsi en mesure de démontrer la maîtrise du contenu de son mémoire et d'échanger avec la commission d'examen sur le travail réalisé, notamment sur la démarche de recherche mise en œuvre et les résultats obtenus. Cette soutenance porte exclusivement sur le mémoire professionnel et ne constitue pas une évaluation de la partie relative à l'initiation à la recherche du programme.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

- Examen final oral d'une durée de 1 heure maximum (rédaction d'un mémoire avec soutenance devant un jury).

- Coefficient : 1.

- Note inférieure à 6/20 éliminatoire.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.